

DÉCRET N° 2017- 504 du 24 octobre 2017

portant transmission à l'Assemblée nationale du projet de loi de règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2016.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - Vu** la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances ;
 - Vu** la loi n° 2014-25 du 23 décembre 2014 portant loi de finances pour la gestion 2015 ;
 - Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
 - Vu** le décret n° 2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement
 - Vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
 - Vu** le décret n° 2016-421 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
 - Vu** le décret n° 2014-571 du 07 octobre 2014 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
 - Vu** le décret n° 2014-794 du 31 décembre 2014 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;
 - Vu** le décret n° 2015-035 du 29 janvier 2015 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques en République du Bénin ;
 - Vu** le rapport définitif sur l'exécution de la loi de finances, gestion 2016 et la déclaration générale de conformité de l'année 2016 délivrés par la Chambre des Comptes de la Cour suprême ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 octobre 2017,

DÉCRÈTE :

Le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2016, sera présenté à l'Assemblée nationale par le Ministre de l'Economie et des Finances qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

EXPOSE DES MOTIFS

- **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,**
- **Mesdames et Messieurs les honorables Députés,**

Le présent dossier relatif au projet de loi de règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2016, décrit les conditions dans lesquelles ce budget a été exécuté et les différents résultats obtenus.

Son adoption permettra :

- la constatation du solde budgétaire global, du solde budgétaire de base (UEMOA) et du solde des opérations de trésorerie, tels que le dispose l'article 48 de la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux Lois de Finances (LOLF) ;
- l'approbation des écarts entre les réalisations et les prévisions ;
- la ratification des ouvertures supplémentaires de crédits décidées par décrets d'avances ;
- l'approbation des dépassements ainsi que des annulations de crédits.

Il convient de préciser que la gestion 2016, a été essentiellement marquée à l'opérationnel par la continuité de la réforme budgétaire amorcée en 2015.

A – SITUATION ECONOMIQUE

1- Environnement économique international

La situation économique internationale a été marquée en 2016, par une décélération de la croissance. Selon le Fonds Monétaire International (FMI)¹, le taux de croissance de l'économie mondiale s'est établi à 3,2% en 2016 contre 3,4% en 2015.

¹ Perspectives Economiques Mondiales, juillet 2017

Le résultat enregistré en 2016 est le fait d'un ralentissement de l'activité dans les pays avancés et d'une stagnation dans les pays émergents. Les pays avancés ont, en effet, pâti d'une croissance plus faible que prévue aux Etats-Unis et des incertitudes liées au vote du Brexit au Royaume-Uni. Dans les pays émergents et en développement, le fléchissement enregistré en Chine, la contraction de la croissance nigériane et les sécheresses inhabituelles dans les parties orientale et australe de l'Afrique ont pesé sur la performance globale.

Au plan sous régional, une légère amélioration de la croissance économique est enregistrée au sein de l'UEMOA. Le taux de croissance économique de la zone s'est affiché à 6,8% en 2016 contre 6,6% en 2015. Cette accélération de la croissance s'est déroulée dans un contexte non inflationniste, avec un taux d'inflation de 0,3% en 2016 contre 1,0% en 2015, en lien avec la bonne production céréalière dans plusieurs Etats membres et la baisse des prix du carburant.

Au Nigéria, l'économie a enregistré une récession due essentiellement à la baisse du cours du pétrole avec pour conséquence une pénurie de devises et une perte de confiance des investisseurs (FMI). Le pays a enregistré un taux d'investissements étrangers historiquement bas au deuxième trimestre, en chute de 76% par rapport à la même période en 2015. Sur l'ensemble de l'année, le taux de croissance économique s'est établi à -1,5% et le taux d'inflation est ressorti à deux chiffres (15,7%).

2- Situation économique nationale

En 2016, le taux de croissance de l'économie s'établirait à 4,0% contre une moyenne de 4,7% enregistrée sur les cinq (05) dernières années. Cette performance appréciable malgré un contexte sous régional particulièrement difficile, est principalement soutenue par les bons résultats enregistrés dans le secteur agricole. Toutefois, le rythme d'accélération de la croissance aurait été meilleur n'eussent été les répercussions négatives sur l'économie béninoise de la récession économique au Nigéria dont la croissance s'est contractée de 1,5%.

Dans le secteur primaire, les performances ont été particulièrement bonnes en 2016. La production de coton s'est affichée à 451.000 tonnes au cours de la campagne 2016/2017 contre 269.218 tonnes au cours de la campagne précédente. Elle affiche donc une progression de 67,6%. Il s'agit là de la plus importante

production de coton jamais enregistrée dans l'histoire économique du Bénin. Au niveau des produits vivriers, les performances sont également en forte hausse. Ce rebond est imputable, entre autres, à une amélioration des emblavures aussi bien pour les cultures vivrières que pour le coton et à la mise en place satisfaisante des engrais. En conséquence, le taux de croissance de la valeur ajoutée dans le secteur agricole devrait s'afficher à 12,5% et celle du secteur primaire (agriculture, élevage, pêche et forêt), dominé par l'agriculture, ressortirait à 9,1% avec une contribution à la croissance de 1,8%.

Dans le secteur secondaire, l'évolution de la valeur ajoutée afficherait un ralentissement pour s'établir à 4,5% contre une hausse de 10,1% en 2015. Ce ralentissement est imputable notamment à : i) la perte de compétitivité-prix des produits manufacturés face à la baisse de la valeur de la monnaie nigériane ; ii) le fléchissement dans le secteur des BTP et iii) la baisse de l'activité d'égrenage en lien avec la contreperformance de la filière coton au cours de la campagne 2015/2016 (-31,6%).

Dans le secteur tertiaire, la croissance enregistrerait également un ralentissement en 2016. Elle s'afficherait à 3,6% contre 4,2% en 2015. Ce fléchissement est lié, entre autres, aux effets des périodes électorales au Nigéria et au Bénin, à la morosité économique au Nigéria et la dépréciation du Naira par rapport au franc CFA, conséquence de la baisse du cours du pétrole et de la réduction drastique des réserves de change au Nigéria.

Au niveau des prix, le Bénin a enregistré pour la deuxième (2^{ème}) fois en trois (3) ans un taux d'inflation négatif. Le taux d'inflation pour l'année 2016 s'est établi à -0,8% contre 0,3% en 2015 et -1,1% en 2014. Cette contraction du niveau général des prix par rapport à 2015 est le fait de la baisse des prix des produits pétroliers, conjuguée à la dépréciation du Naira et à la bonne performance du secteur agricole en 2016. Globalement, l'inflation a été contenue dans la limite des 3,0% fixée dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein des Etats membres de l'UEMOA.

S'agissant des finances publiques, dons compris, le déficit budgétaire s'est affiché en moyenne à 6,2% du PIB au-dessus de la norme de 3% définie dans le pacte de convergence de l'UEMOA. Toutefois, ce déficit aurait pu être plus important si le Gouvernement n'avait pas adopté des mesures rigoureuses de maîtrise des dépenses de fonctionnement en réduisant significativement le train de vie de l'Etat.

1.- Prévisions de la loi de finances, gestion 2016

La loi n° 2016-14 du 20 juillet 2016 portant loi de finances rectificative pour la gestion 2016 établit les ressources du budget de l'Etat à la somme de 948 519 millions de FCFA et les charges à la somme de 1 140 346 millions de FCFA, avec un solde budgétaire global prévisionnel déficitaire ou négatif de 191 827 millions de FCFA couvert à due concurrence par un excédent de trésorerie. En effet, avec l'avènement de la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances (LOLF), les lois de finances retracent désormais les opérations budgétaires (recettes et dépenses) et les opérations de trésorerie (ressources et charges).

Ainsi, la loi de finances rectificative, gestion 2016 présente un tableau d'équilibre général en deux (2) compartiments : les opérations budgétaires d'une part et les opérations de trésorerie d'autre part.

Les recettes prévisionnelles des opérations budgétaires s'élèvent à 948 519 millions de FCFA et se décomposent comme suit :

- recettes totales du budget général, hors recettes affectées : 871 688 millions de FCFA ;
- recettes du budget annexe et des autres budgets : 33 177 millions de FCFA ;
- recettes des comptes d'affectation spéciale : 43 654 millions de FCFA.

Les dépenses budgétaires prévisionnelles quant à elles s'établissent à 1 140 346 millions de FCFA et se décomposent comme suit :

- dépenses du budget général : 1 026 632 millions de FCFA ;
- dépenses du budget annexe et des autres budgets : 70 060 millions de FCFA ;
- dépenses des comptes d'affectation spéciale : 43 654 millions de FCFA).

Le solde budgétaire global prévisionnel est déficitaire de 191 827 millions de FCFA couvert par l'excédent de ressources de trésorerie.

Quant au solde budgétaire de base prévisionnel (au sens de l'UEMOA et de l'article 48 de la LOLF), il se chiffre à – 49 227 millions de FCFA.

En ce qui concerne les opérations de trésorerie pour la gestion 2016, les ressources de financement s'élèvent à 474 968 millions de FCFA et les charges de trésorerie, à 293 617 millions de FCFA. Ce qui dégage un excédent de trésorerie de

191 827 millions de FCFA pour couvrir le solde budgétaire global prévisionnel déficitaire.

Par ailleurs, il convient de préciser que les prévisions de la loi de finances, gestion 2016 ont été modifiées par le Gouvernement à travers la prise de deux (2) arrêtés d'ouverture de fonds de concours. Il s'agit de :

- l'arrêté n°2242/MEF/DC/SGM/DGB/DDC/SEB/DS du 29 juin 2016 portant ouverture de fonds de concours pour un montant de 196 787 100 FCFA, au profit du "Projet des transferts de fonds de migrants au service du développement du Bénin" ;
- l'arrêté n° 95-c / MEF / CAB / SGM / DGB / DPSELF / DTIPB / 001SGG17 du 17 janvier 2016 portant ouverture de fonds de concours pour un montant de 2 821 230 000 FCFA, au profit du compte "Partenariat mondial pour l'éducation".

En définitive, les prévisions de la loi de finances, après intégration des fonds de concours se présentent essentiellement ainsi qu'il suit :

- les prévisions de dépenses en capital sur financement extérieur sont passées de 142 600 millions de FCFA à 142 797 millions de FCFA ;
- les prévisions de dépenses du compte d'affectation spéciale « Partenariat mondial pour l'éducation » sont passées de 12 295 millions de FCFA à 15 116 millions de FCFA.

2 – Exécution de la loi de finances, gestion 2016

Les recettes budgétaires effectives de la loi de finances, gestion 2016, exécutées, s'élèvent à 775 447 millions de FCFA contre une prévision corrigée de 871 885 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 88,94%. Elles se décomposent, en millions de FCFA, comme suit :

- Budget général :718 972 ;
- FNRB : 24 734 ;
- Fonds Routier : 4 311 ;
- Caisse Autonome d'Amortissement : 1 141 ;
- Comptes d'Affectation Spéciale : 26 289.

Les dépenses budgétaires totales de la loi de finances, gestion 2016, exécutées, s'élèvent à 978 173 millions de FCFA contre une prévision corrigée de 1 026 829 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 95,26%. Elles se décomposent, en millions de FCFA, comme suit :

- Budget général : 869 804 ;
- FNRB : 73 270 ;
- Fonds Routier : 5 393 ;
- Caisse Autonome d'Amortissement : 1 886 ;
- Comptes d'Affectation Spéciale : 27 820.

Les réalisations de ressources de trésorerie au titre de l'année 2016 s'élèvent à 563 775 millions de FCFA pour une prévision de 474 968 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 118,70% et se décomposent ainsi qu'il suit :

- émissions de dettes à moyen et long termes pour 111 089 millions de francs CFA contre une prévision de 122 970 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 90,34% ;
- remboursements de prêts et d'avances du Trésor pour 1 391 millions de francs CFA contre une prévision de 18 998 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 7,32% ;
- variation des comptes des correspondants du Trésor pour 59 996 millions de FCFA contre une prévision de 0 FCFA ;
- autres ressources de trésorerie pour 391 299 millions de FCFA contre une prévision de 333 000 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 117,51%.

Les charges de trésorerie au titre de 2016 s'élèvent à 334 436 millions de FCFA pour une prévision de 283 141 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 118,12%. Elles se décomposent comme suit :

- prêts et avances pour 2 789 millions de FCFA contre une prévision de 4 156 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 67,11% ;
- amortissement emprunts obligataires pour 34 268 millions de FCFA contre une prévision de 34 268 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 100% ;
- amortissement tirage sur FMI pour 5 270 millions de FCFA contre une prévision de 6 600 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 79,85% ;

- amortissement dettes banques locales pour 12 229 millions de FCFA contre une prévision de 14 302 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 85,51% ;
- amortissement autres emprunts pour 57 260 millions de FCFA contre une prévision de 47 105 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 121,56% ;
- autres charges de trésorerie pour 222 620 millions de FCFA contre une prévision de 176 710 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 125,98%.

3.- Détermination des soldes

Trois (3) principaux soldes sont déterminés, au regard des dispositions de la LOLF :

- le solde budgétaire global ;
- le solde budgétaire de base (UEMOA) ;
- et le solde des opérations de trésorerie.

3.1.- Solde budgétaire global (SBG)

Le solde d'exécution du budget général (Institutions et Ministères) est déficitaire. Il est égal à – 150 833 millions de FCFA (total des recettes du budget général 718 972 millions de FCFA – total des dépenses du budget général 869 805 millions de FCFA).

L'exécution du budget annexe (Fonds National des Retraites du Bénin) et des autres budgets (Fonds Routier et Caisse Autonome d'Amortissement) enregistre également un solde déficitaire de l'ordre de 50 363 millions de FCFA.

La comparaison des recettes totales des comptes d'affectation spéciale qui s'élèvent à 26 289 millions de FCFA avec les dépenses totales des mêmes comptes qui s'établissent à 27 820 millions de FCFA, dégage un solde négatif de 1 531 millions de FCFA.

Le cumul des soldes du budget général, du budget annexe et autres budgets ainsi que des comptes d'affectation spéciale donne le solde budgétaire global.

Ainsi, le solde budgétaire global découlant de l'exécution de la loi de finances rectificative de la gestion 2016, est déficitaire de 202 727 millions de FCFA.

Au niveau de la dette, le taux d'endettement est ressorti à 49,5% du PIB contre 42,4% un an plus tôt, restant ainsi contenu dans la limite des 70% du PIB retenue par le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA.

En ce qui concerne le commerce extérieur, le déficit structurel de la balance commerciale s'est creusé en s'affichant en moyenne à 6,7% du PIB en 2016 contre 6,1% du PIB un an plus tôt. Le solde courant qui est ressorti à 9,0% du PIB en 2016 contre 9,1% du PIB en 2015, malgré une bonne tenue des transferts par rapport à l'année précédente. En définitive, le solde global de la balance des paiements est ressorti déficitaire en 2016. Il s'est affiché à 1,6% du PIB contre un excédent de 1,7% du PIB un an plus tôt.

Au plan monétaire, la situation en 2016 a été globalement marquée, par rapport à 2015, par : i) une progression de la masse monétaire de 4,9% ; ii) une baisse des avoirs extérieurs nets de 6,9% ; iii) une situation débitrice de la Position Nette du Gouvernement qui s'est établie à 26,4 milliards FCFA en 2016 contre une situation créditrice de 80,9 milliards FCFA en 2015, montrant les efforts de financement de l'Etat par le secteur bancaire ; iv) une amélioration des crédits à l'économie de 7,4%.

Somme toute, bien que le contexte sous régional ait été particulièrement difficile en 2016, avec notamment la récession économique au Nigéria et la dépréciation du Naira, au plan interne, l'activité a été soutenue par le secteur agricole. Malgré la conjoncture défavorable qui a impacté l'exécution des finances publiques, le déficit budgétaire a été maîtrisé à un niveau soutenable. S'agissant du commerce extérieur, les soldes commercial et courant sont restés structurellement déficitaires. Au plan monétaire, l'économie a continué à bénéficier d'un financement par le secteur bancaire.

B – SITUATION BUDGETAIRE ET DE TRESORERIE : PREVISIONS, EXECUTION ET SOLDES D'EXECUTION

Sont examinés dans cette rubrique, les points essentiels ci-après :

- les prévisions et l'exécution de la loi de finances, gestion 2016;
- le solde budgétaire global, gestion 2016 ;
- le solde budgétaire de base (UEMOA), gestion 2016 ;
- et le solde des opérations de trésorerie, gestion 2016.

3.2.- Solde budgétaire de base (SBB)

Le solde budgétaire de base représente le total des recettes budgétaires de l'Etat, net des dépenses courantes et des dépenses en capital sur financement intérieur.

Pour la gestion 2016, le solde budgétaire de base est déficitaire et s'établit à – 198 974 millions de FCFA.

3.3.- Solde des opérations de trésorerie

Les ressources de trésorerie effectivement mobilisées au cours de la gestion 2016 s'élèvent à 563 775 millions de FCFA. Elles couvrent les charges de trésorerie de la gestion 2016 qui s'élèvent à 334 436 millions de FCFA.

Il s'en dégage un solde des opérations de trésorerie excédentaire de 229 339 millions de FCFA.

Cet excédent de trésorerie (229 339 millions de FCFA) est destiné à la couverture du solde budgétaire global déficitaire (- 156 447 millions de FCFA).

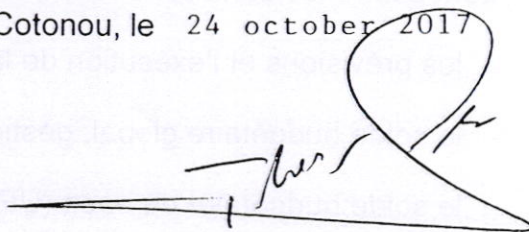
En définitive, le résultat d'exécution de la loi de finances est obtenu en faisant la différence entre l'excédent de trésorerie observé (229 339 millions de FCFA) et le solde budgétaire global (202 727 millions de FCFA).

Le résultat d'exécution de la loi de finances rectificative, gestion 2016 est donc positif et s'établit à 26 612 millions de FCFA.

Aussi, avons-nous l'honneur, **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs les honorables Députés**, de soumettre à l'appréciation de votre auguste Assemblée, pour examen et adoption, le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2016.

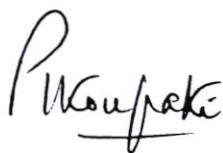
Fait à Cotonou, le 24 octobre 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire général
de la Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre d'Etat chargé du
Plan et du Développement,



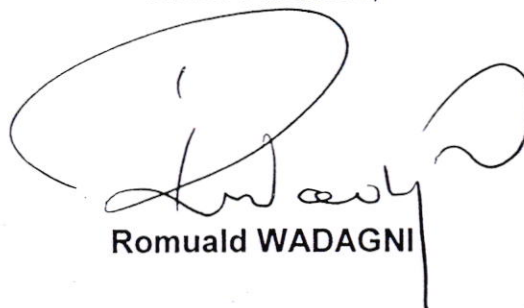
Abdoulaye BIO TCHANE

Le garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



Joseph DJOGBENOU

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Ampliations : PR 6 – AN 150 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MESGPR 5 – MPD 2 – MJL 2 – MEF 2
SGG 4 – AUTRES MINISTRES 18 – JORB 1.